



Kanton Bern
Canton de Berne

Portail Internet du canton de Berne

02 juillet 2026

Communiqué de presse des préfectures

Interdiction de faire du feu dans quatre arrondissements administratifs

Il est interdit de faire du feu en forêt ou à proximité de celle-ci (à moins de 50 mètres) dans les arrondissements administratifs du Jura bernois, de Biel/Bienne, du Seeland et de la Haute-Argovie. Dans ces régions, le danger d'incendie de forêt est qualifié de « fort ».

Plusieurs préfectures du canton de Berne ont prononcé une interdiction de faire du feu en forêt en raison d'un danger d'incendie « fort » (niveau 4). Il est interdit de faire du feu en forêt ou à proximité (à moins de 50 mètres) jusqu'à révocation de la mesure.

Les arrondissements administratifs suivants sont concernés :

Jura bernois

Biel/Bienne

Seeland

Haute-Argovie

En dehors des zones interdites, il est permis de faire du feu uniquement dans des foyers fixes et avec la plus grande prudence. Il faut surveiller le feu en permanence et éteindre immédiatement les flammèches qui s'en échappent. Il faut totalement s'abstenir de faire du feu en cas de vent. La population est appelée à se conformer aux instructions des autorités locales.

La situation sera réévaluée jeudi 9 juillet prochain. L'Office des forêts et des dangers naturels du canton de Berne surveille le danger d'incendie de forêt en permanence.

Informations complémentaires

Informations actualisées et conseils de comportement : www.be.ch/incendie-foret

[Notice Interdiction de faire du feu : informations détaillées](#)

[De quelle préfecture ou de quel arrondissement administratif dépend ma commune ?](#)

Permanence téléphonique à partir de 17h00 et le week-end

Les préfectures se tiennent à la disposition de la population et des communes aux heures de bureau habituelles pour répondre aux questions concernant les interdictions de faire du feu. À partir de 17h00 et durant le week-end, les questions peuvent être adressées à la permanence téléphonique, joignable aux numéros suivants :

Hotline en français : 031 636 82 00

Hotline en allemand : 031 635 23 53

Communiqué de presse en français facile

[Ce communiqué existe aussi en français facile \(PDF\)](#)